

S'inscrire à notre newsletter

: l'info liégeoise chaque matin, dès 8h30, dans votre boîte e-mail.

## Après Dalhem et Seraing, Liège veut aussi interdire les robots-tondeuses la nuit pour protéger les hérissons

22 Juin 2020

Après Dalhem et Seraing, Liège veut aussi interdire les robots-tondeuses la nuit pour protéger les hérissons

Sur proposition du bourgmestre et de l'échevine en charge du Bien-Être animal, Christine Defraigne, le collège liégeois va proposer au conseil une modification du règlement de police ayant pour but d'interdire les robots-tondeuses la nuit afin de protéger les hérissons.

Certaines communes dans l'arrondissement ont déjà voté un règlement allant dans le même sens. C'est le cas, par exemple, récemment de Seraing et aussi de Dalhem. La Cité ardente prévoit également l'interdiction de fonctionnement de ces robots-tondeuses la nuit, soit deux heures avant le coucher du soleil et deux heures après son lever, mais va encore plus loin puisqu'elle précise où peuvent être placés les fils qui délimitent le terrain d'action de ces tondeuses. Le règlement stipule ainsi qu' «avant toute utilisation d'une tondeuse automatisée, le fil ou câble périphérique permettant de délimiter le périmètre de tonte doit être installé en retrait et à une distance raisonnable des arbustes, buissons ou haies du jardin susceptibles d'abriter un hérisson.»

Les hérissons sont des animaux nocturnes friands de tout une série d'insectes et d'indésirables comme les criquets, les limaces, les vipères, etc. Ils sont donc très utiles dans les potagers. La nuit, quand ils se déplacent dans les jardins, ils n'entendent malheureusement pas ces robots automatisés souvent très silencieux et qui ne les détectent pas à cause de leur petite taille. Ces derniers peuvent les blesser gravement ou les tuer.

Le non-respect de l'interdiction ou de l'obligation sera passible d'une amende administrative qui s'élève à 247,89 euros au maximum.